**No 7303**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

**PROJET DE LOI**

**1° portant sur l’organisation et le fonctionnement du Lycée technique hôtelier Alexis Heck et**

**2° modifiant la dénomination du lycée**

Le présent projet de loi a pour objet de changer la dénomination du Lycée technique hôtelier Alexis Heck en « Ecole d’hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ». La nouvelle dénomination sera plus lisible et aura comme finalité de mieux positionner le lycée au niveau national et international.

De plus, le projet de loi procède à certaines adaptations au niveau de l’organisation et du fonctionnement de l’actuel lycée, notamment en élargissant et complétant ses missions pour pouvoir mieux tenir compte des spécificités du secteur de la restauration, de l’hôtellerie et du tourisme. Ainsi le projet de loi prévoit un système de recrutement du personnel plus flexible afin de pouvoir faire appel à des enseignants étrangers dotés d’une certaine expertise en la matière. Il est également prévu de créer des restaurants d’application supplémentaires ainsi qu’un hôtel d’application. Finalement, la création d’un conseil consultatif à l’Ecole aura comme mission d’aviser l’établissement scolaire sur les évolutions et défis du secteur.